

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

26-022

Séance du 31 mars 2026

Date de Convocation : 26.03.2026
Date d’Affichage : 26.03.2026

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 11 Votants : 11
Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude,

Excusés :

OBJET : Cartes avantages jeunes

L’an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre-sur-Mont se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire propose :

- Que les cartes soient achetées sur inscription pour éviter les pertes,
- Que la cartes avantages jeunes soit offerte aux jeunes à partir de la naissance et jusqu’à la fin de leur scolarité sans pouvoir dépasser l’âge de 25 ans.
- De faire profiter du tarif de 8 euros, pour l’achat de cette carte, à toute personne remplissant les conditions d’octroi de celle-ci.

Les cartes sont vendues au tarif de 10 €, elles seront facturées 9 € si la commune s’engage à les vendre 8 € maximum.

La commune accepte de prendre en charge 1 € par carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOPTE à l’unanimité ces propositions.

Pour Extrait conforme,

Secrétaire de séance :

Le Maire,

Valérie GERVAIS
GERVAIS

Guy PIETRIGA



Guy PIETRIGA